



Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce préavis a pour objet de remettre la bourgeoisie d'honneur de Romainmôtier-Envy à Michel Gaudard et Rösly Gaudard pour leur contribution exceptionnelle au rayonnement de notre commune.

Pour rappel, l'octroi de la bourgeoisie d'honneur est régi par le droit cantonal (Loi sur le droit de cité vaudois) dont l'article 64 est le suivant :

Bourgeoisie d'honneur

1. Le conseil communal ou général peut accorder la bourgeoisie d'honneur à une personne qui a rendu des services importants à la Suisse, au canton ou à la commune, ou qui s'est distinguée par des mérites exceptionnels.
2. S'il s'agit d'un étranger, la commune doit préalablement obtenir l'assentiment du Conseil d'Etat.
3. La Bourgeoisie d'honneur est personnelle et intransmissible.

L'octroi de la bourgeoisie d'honneur est une mesure purement honorifique, sans effet d'état civil, ni droit ni charges pour le bénéficiaire à l'endroit de la Commune, ni à l'inverse pour la Commune à l'endroit des personnes honorées.

1. Engagement exceptionnel

Dès leur arrivée à Romainmôtier en août 1970, Michel et Rösly Gaudard se sont immédiatement impliqués dans la vie politique et associative de la commune.

Michel Gaudard a enseigné dans le Vallon de 1970 à 1992. Il a par ailleurs mis, et met toujours, son savoir-faire de typographe, métier qu'il a exercé avant de devenir instituteur, au service de nombreuses sociétés locales pour les accompagner dans la réalisation de programmes, d'affiches et de sites internet. Il a été élu conseiller municipal en 1988 et syndic de 1990 à 1998.

En 1994, la Fédération des sites clunisiens a été créée à Cluny pour valoriser ce patrimoine et le faire connaître au grand public. Grâce à l'enthousiasme de Michel Gaudard, la commune de Romainmôtier-Envy a adhéré à la Fédération et en est devenue un membre important et respecté. Michel Gaudard a pris la présidence de la Fédération de 2004 à 2014. Sous son impulsion, de nombreux sites clunisiens ont adhéré à la Fédération, devenue européenne. Cette initiative a permis à ces sites d'être reconnus et mieux protégés, offrant ainsi une vitrine touristique supplémentaire.

L'engagement de Michel Gaudard est remarquable, car il a permis de placer Romainmôtier-Envy sur la carte des sites importants en Europe tout en valorisant son histoire commune. Il a toujours œuvré afin de faire connaître la FESC et Romainmôtier, notamment en créant Viacluny.ch et en s'engageant dans de nombreuses autres associations afin de valoriser Romainmôtier (Via Francigena, association suisse des sites clunisiens et d'autres)

En reconnaissance de leurs efforts, Michel a été honoré en mai 2012 du titre français de Chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres et a reçu la Médaille de l'Assemblée nationale française en 2023.

Rösly Gaudard a enseigné dans le Vallon entre 1976 et 1992. Elle s'est fortement impliquée dans les associations locales, notamment en rejoignant le comité de la société de développement de Romainmôtier-Envy (SDR). Son implication a notamment permis de faire renaître le Marché artisanal de Romainmôtier. Elle a organisé de multiples autres manifestations, comme les Fenêtres de l'Avent ou encore la plantation de rosiers qu'elle a encouragée avec son enthousiasme communicatif. Rösly Gaudard a présidé la SDR pendant de nombreuses années, au cours desquelles la société a créé l'association touristique et a permis à

Romainmôtier et au Vallon du Nozon de développer leur offre touristique, notamment par la perception des taxes de séjour. Rösly Gaudard s'est également investie dans la mise en place des concerts internationaux d'orgue de Romainmôtier et dans d'autres associations.

Michel et Rösly Gaudard ont énormément contribué au rayonnement de notre commune en apportant passion et engouement dans la mise en place de projets concrets et réels.

2. Conclusion :

En remettant une bourgeoisie d'honneur à Michel et Rösly Gaudard, la Municipalité estime que c'est une reconnaissance et un immense remerciement pour leur contribution exceptionnelle à la vie de Romainmôtier-Envy.

Nous pensons que Michel et Rösly Gaudard répondent à tous les critères requis : par leurs engagements politiques et associatifs en faveur de Romainmôtier-Envy, ils ont rendu service à notre bourg au travers des nombreuses associations communales, cantonales et internationales.

Les bourgeoisies d'honneur seront remises officiellement lors du 1er août 2023.

Demande de la Municipalité :

La Municipalité a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Romainmôtier-Envy, sur proposition de sa Municipalité, entendu le rapport de la Commission, conformément à l'art. 4, chiffre 3 de la Loi sur les communes, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

D'accorder, en reconnaissance des services rendus en faveur de la Commune et pour leur engagement politique et associatif conséquent durant ces cinquante dernières années, la bourgeoisie d'honneur de Romainmôtier-Envy à :

- **Article 1 :** Michel Gaudard
- **Article 2 :** Rösly Gaudard

Romainmôtier, le 16 mai 2023

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

H. B. A.

M. Benoit



La Secrétaire

[Handwritten signature]

L. Lavanchy